

Atelier 2 – Cartographie des enjeux écologiques et des usages, première discussion sur les options de gestion

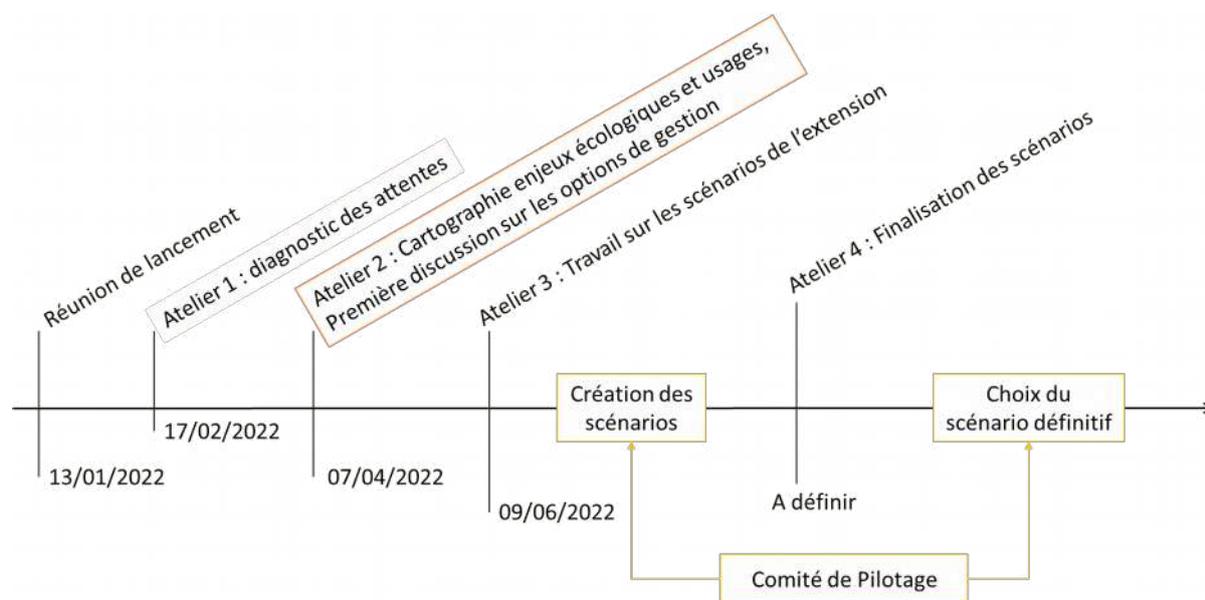
07/04/2022 - Compte rendu

OBJECTIFS DE L'ATELIER 2:.....	2
RÉSULTATS DE L'ATELIER 2 :.....	4
COMMENT-LIRE CE COMPTE RENDU, ET À QUOI SERT-IL ?.....	4
LES PÊCHEURS PROFESSIONNELS :.....	5
LES ACTIVITÉS DE PLAISANCE :.....	7
LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE :.....	8
LES ACTEURS DE LA PLONGÉE :.....	11
LES PÊCHEURS DE LOISIR :.....	12
LES STRUCTURES COMMERCIALES DE LOISIRS :.....	15
CONCLUSION :.....	17



Objectifs de l'atelier 2:

Le but de cet atelier était de présenter les éléments de diagnostic scientifique sur l'état de la Côte Rocheuse et d'inviter les participants à proposer des premières solutions de gestion et de zonage prenant en compte leurs usages et l'état des écosystèmes.



Processus de concertation tel qu'il est envisagé à ce stade

L'atelier était organisé en 4 phases :

1. Présentation d'introduction
 - ✓ Retour sur l'atelier 1, points saillants
 - ✓ Synthèse de l'enquête auprès de la population de la Côte Rocheuse
 - ✓ Présentation d'éléments de cadrage des porteurs du projet (superficie du projet notamment)
 - ✓ Éléments de définition des différents types de zonage (ZPR / ZPP et ZPF)
2. Éléments du diagnostic scientifique en sous-groupes
 - ✓ Présentation des données d'usage et de détérioration des milieux actuellement disponibles au PNGML et à la Réserve Marine
 - ✓ Focus sur les usages représentés dans le sous-groupe
 - ✓ Recueil des réactions des participants (validation, complémentation, remise en question)
3. Propositions de gestion
 - ✓ Les participants étaient invités à proposer des mesures de gestion pour adapter leur propre usage à l'état des écosystèmes de la Côte Rocheuse
 - ✓ Vote et préparation de la synthèse en plénière
4. Vidéo-restitution

Les participants étaient répartis par groupe d'usage :

1. Les pêcheurs professionnels
2. Les activités de plaisance
3. Les autres activités commerciales
4. Les pêcheurs de loisir
5. Les associations de protection de la nature
6. Les acteurs de la plongée sous marine (structures professionnelles et clubs associatifs)

<p><u>Les activités de plaisance :</u></p> <p>PONS Bernard – Cercle nautique de Banyuls SAGOLS Laurent – Cercle nautique de Banyuls LEBLOND Marc – Cercle Nautique de Collioure</p>	<p><u>Les acteurs de la plongée :</u></p> <p>BOULAY Nicole – FESSM BOUTHORS Thierry – GS3PO SARRAGONI Gilles – CODEP POCH François – SNEPL DELMAS Eric – SCA Plongée BAZIN Danielle – CASA LABRIEUX Jérôme – Les amis de la Mer VERSOLATO Marcel – CSAT LEBOT Julien – ANMP</p>
<p><u>Les pêcheurs professionnels :</u></p> <p>LUDICO Franck – Pêcheur professionnel Port-Vendres SERAZIN Thomas – CRPMEMLR SEGURA Jean-Marc – Pêcheur professionnel Banyuls MARTINEZ Manu - 1^{er} Prud'homme de pêche – Port-vendres - Saint-Cyprien</p>	<p><u>Les autres activités nautiques commerciales :</u></p> <p>HUBERT Patrick – CTM croisière SABATTIE Cédric – Sun-Jets LENGRAND Grégory – Vermeille kayak SALOMON Yoan – Kapmer BERRACHED David – Location bateaux Banyuls</p>
<p><u>Les pêcheurs de loisir :</u></p> <p>GERAUD Florent – Chasseur sous-marin HODEAU Jean-Claude – FNPPSF RAY Jean-Marie – FNPSA RECAZENS Sébastien – Harpon Club Catalan PEREZ Jean-Marie BANEGUES Alain – FFPS DIMUR Guillaume ZITOUN Auguste – L'espadon Club GAYOT Julien - Chasseur sous-marin</p>	<p><u>Les associations de protection de la nature :</u></p> <p>MARCASSIN Jean-Marie – ASAME HIARD Joseph GOR PLANTEAU Stéphane – Tram 66 PREUVOST Marine – Nostra Mar RAMOGNINO Fanny - Nostra Mar BEILLEVERT Nadia – Esprit Nature Liberté HARDI Pierre-Yves - WWF ALBE Marie – Les amis des posidonies SIGAUD Marie - Les amis des posidonies CRESSOLE Catherine – Les amis des posidonies BOUDET Patrick – ASAME</p>

Résultats de l'atelier 2 :

Comment-lire ce compte rendu, et à quoi sert-il ?

Ce document rend compte des résultats factuels de l'atelier, c'est-à-dire qu'il montre ce qui a été dit par les participants, avec quelques modifications mineures quand cela permettait de faciliter la lecture. C'est cette somme d'idées qui sera versée dans le processus de construction des scénarios d'extension de la Réserve.

Chaque groupe a eu donc à aborder deux activités :

- (1) Compléter, questionner, valider l'état actuel des connaissances usages/milieu disponibles au PNMGL et à la Réserve Marine,
- (2) Proposer des mesures de gestion adaptées à leurs usages, mais qui prennent en compte l'état des milieux, tel qu'actuellement connu.

Comme lors de l'atelier précédent, les participants ont priorisé leur production, puis produit une synthèse rapide dont la restitution en plénière a été filmée.

Dans ce document est présenté pour chaque groupe la numérisation du travail effectué et un résumé de ce travail fait par le duo de facilitateurs de chaque sous-groupe.

Le travail est très riche, et s'il est restitué factuellement ici, il occasionnera un travail de réflexion/intégration/réponse de la part du comité de pilotage du projet, mais qui sera fait dans un second temps, le temps de la réflexion et de l'analyse.



Les pêcheurs professionnels :

- Le mot des facilitateurs :

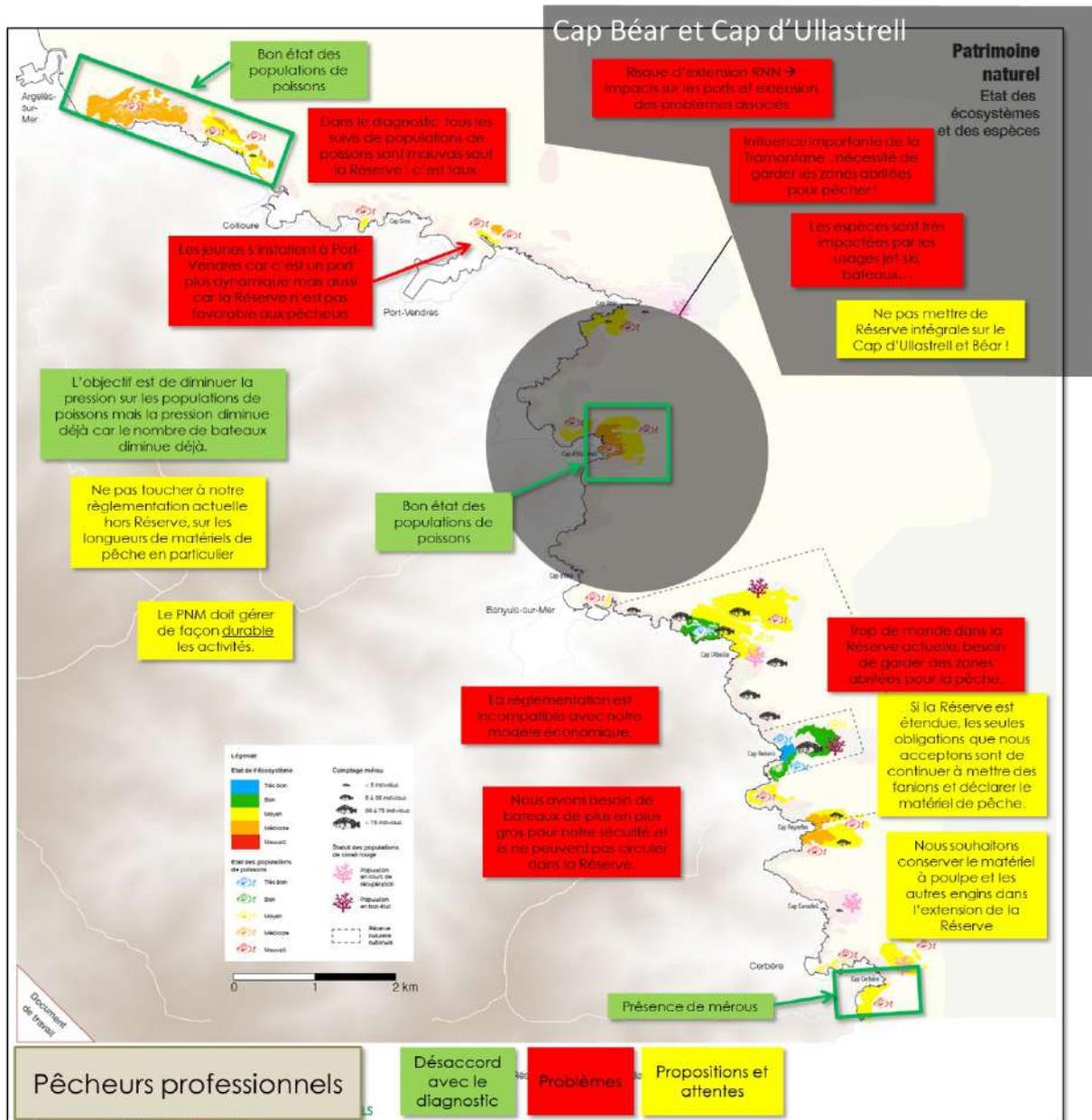
Les pêcheurs professionnels étaient moins nombreux que dans les autres groupes. Parmi les 4 participants présents en début de réunion, 1 est parti suite à la présentation des éléments de cadrage du projet d'extension de la Réserve Marine. Les 3 participants restants (2 pêcheurs et 1 représentant du Comité Régional des Pêches Maritimes) étaient sceptiques sur leurs marges de négociation dans le projet, mais ils ont accepté de réagir au diagnostic établi par les chercheurs et les gestionnaires de la Réserve de Cerbère-Banyuls. Même s'ils n'étaient pas certains que l'issue des discussions leur soit favorable, ils ont émis leurs craintes et leurs attentes vis-à-vis de l'extension de la Réserve. Ils ont d'abord souhaité connaître les méthodes de comptage des poissons et les espèces suivies dans l'étude, car ils ne partageaient pas le diagnostic de l'état des populations sur l'ensemble de la côte.

Selon eux les populations de poissons étaient en bon état entre Argelès-sur-Mer et Collioure, au Cap d'Ullastrell et au Cap Cerbère. De plus, il leur semblait compliqué de suivre l'évolution de l'état de santé des poissons, car ces derniers se déplacent beaucoup selon les périodes (et les espèces). Ils ont rappelé que leur profession était la plus impactée par la Réserve Marine et que le nombre de pêcheurs continuait de diminuer à Banyuls. Ils ont souligné l'importance de conserver des zones abritées où la pêche resterait autorisée dans les conditions actuelles (réglementation « hors Réserve »), en particulier entre le Cap Béar et Banyuls. Ils ont affirmé que la réglementation d'une réserve intégrale était incompatible avec leur modèle économique, et qu'ils souhaitaient pouvoir utiliser leur matériel à poulpe et leurs autres engins dans le périmètre étendu de la Réserve. Ils sont prêts à continuer de déclarer et de signaler leur matériel de pêche dans l'extension de la Réserve, mais ils souhaitent pouvoir conserver les longueurs de bateaux et de matériel actuels (« hors Réserve »). Ils ont regretté que la Réserve attire beaucoup de publics différents qui impactent les populations de poissons : jet-ski, bateaux de loisirs...

De manière générale, les représentants de ce groupe étaient plutôt pessimistes et expriment des inquiétudes par le projet d'extension de la Réserve.



Analyse du diagnostic et proposition de mesures de gestion



Réserve Naturelle CERBÈRE-BANYULS

Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Liberté Égalité Fraternité

Parc naturel marin
Golfe du Lion

PYRÉNÉES ORIENTALES
RÉGION OCCITANIE

UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

Laboratoire ARAGO
1862

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY
MONTPELLIER 3

Les activités de plaisance :

- Le mot des facilitateurs :

Seuls trois représentants ont participé à cette seconde session d'atelier contre sept à la première. Néanmoins, nous avons pu travailler sur un nombre satisfaisant de réactions et de propositions.

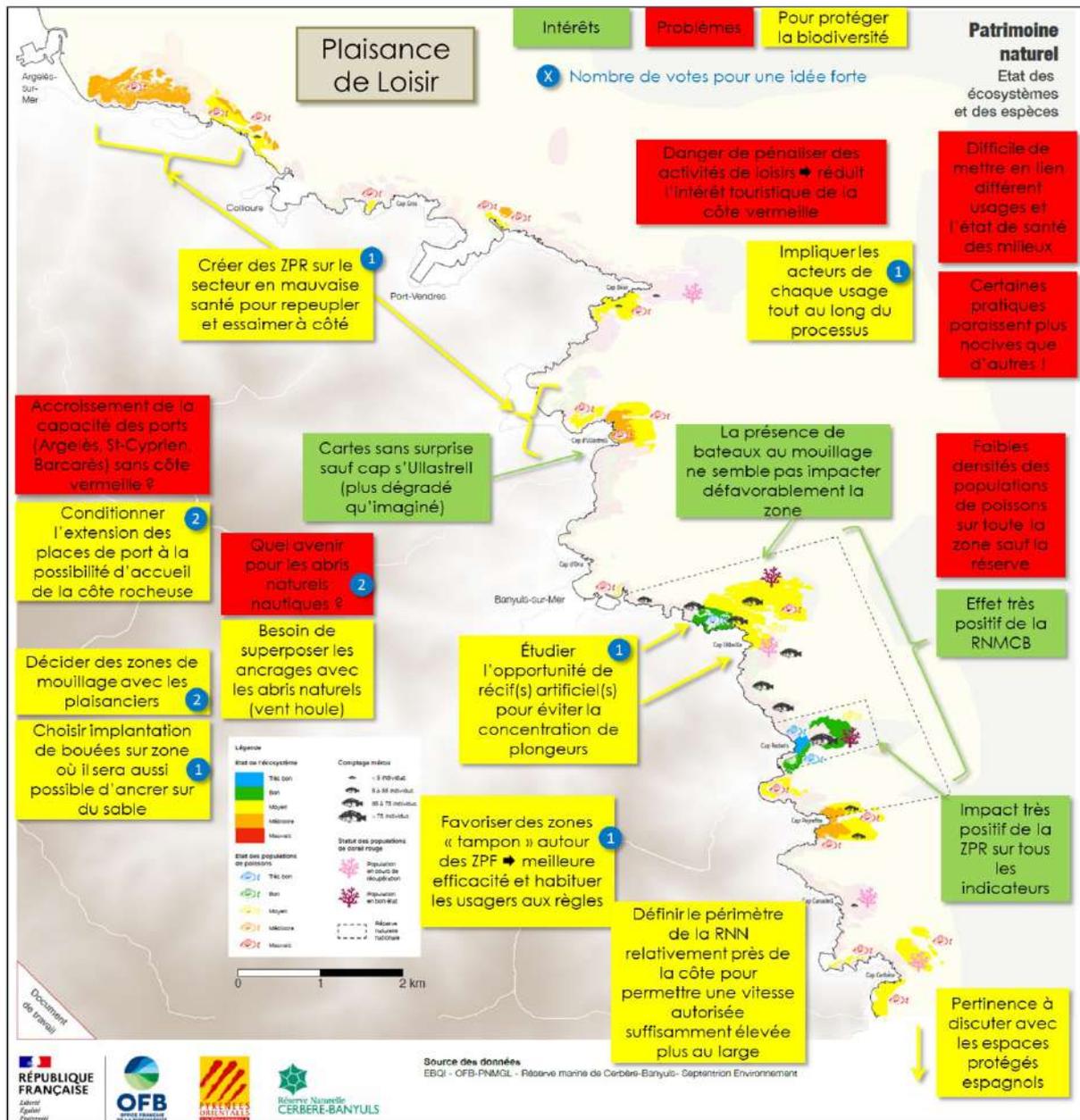
Un temps d'appropriation a été nécessaire pour saisir la teneur de la carte représentant les types de milieux sur laquelle était superposé leur état de santé. Même chose pour les usages et leur mode de quantification. A été soulevée la difficulté de comparer les usages et leur impact relatif sur la côte rocheuse. Les plaisanciers de loisirs reconnaissent l'effet réserve, celui de la ZPR ainsi que l'état médiocre de certains milieux hors Réserve naturelle. Ils s'affichent comme en faveur de la protection de la nature. Concernant leurs usages, ils soulignent les difficultés associées à la régulation des mouillages.

Un temps fut nécessaire pour rappeler les éléments non négociables du projet d'extension de la Réserve marine ainsi que les points ouverts à la concertation. Tout n'est pas décidé !

Les propositions de gestion ont essentiellement porté sur la définition des zones de mouillage qui doit se faire en concertation avec les plaisanciers. Le groupe souhaite préserver les abris naturels, et que les ports soient dimensionnés au regard de la capacité d'accueil sur les ZMEL de la côte rocheuse. Il est en faveur d'une concertation avec l'Espagne pour une cohérence des aires de protection des deux pays et suggère l'établissement de régulations par zones tampons qui encadreraient les zones de protection forte. Enfin, la mise en place de récifs artificiels est suggérée pour délester certaines zones très fréquentées par les plongeurs et accroître la biodiversité.



Analyse du diagnostic et proposition de mesures de gestion:



Les associations de protection de la nature :

- **Le mot des facilitateurs :**

Le groupe a participé avec intérêt aux séquences proposées. Un des participants ne s'est pas retrouvé dans l'exercice et aurait aimé évoquer d'autres éléments que ceux se rapportant aux questions posées. Par rapport au premier atelier, trois nouvelles personnes se sont jointes à la concertation et trois autres n'étaient pas présentes. Tout comme lors du premier atelier, la majorité des personnes composant le groupe des associations de protection de la nature est favorable au projet d'extension de la Réserve Marine.

La présentation des cartes et leur appropriation ont soulevé quelques questions, notamment concernant les activités de pêche, telles que les dimensions des échelles de zonage, mais n'ont pas posé de difficultés particulières. Certains participants auraient aimé avoir à disposition des informations sur la qualité de l'eau, notamment celles relatives aux produits phytosanitaires des vignes de la côte rocheuse et de la pollution pouvant venir des cours d'eau du bassin versant ou des autres bassins versants. Quelques membres du groupe ont aussi relevé que toutes les activités n'avaient pas le même impact et qu'il aurait été intéressant d'avoir un diagnostic de l'impact. Certains participants ont eu du mal à répondre à la question qui leur était posée lors de ce premier brainstorming. Le groupe relève, notamment, que le secteur du sud de Béar et de la baie de Paulilles présente des enjeux écologiques (mosaïque d'habitats, espèces protégées et état à améliorer), mais concentre les usages.

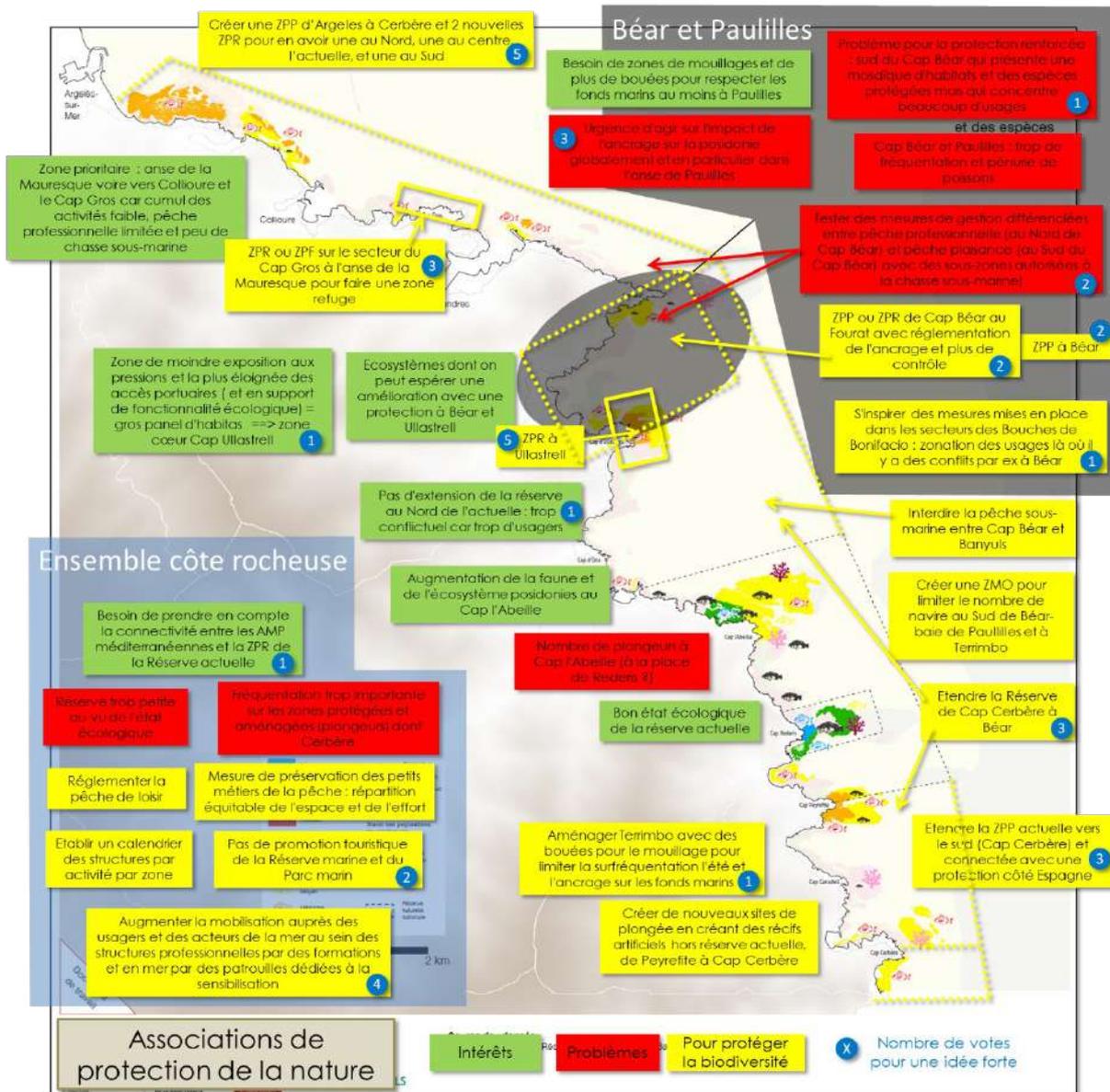
La majorité des participants a proposé une spatialisation de l'extension de la Réserve, soit en ZPR soit en ZPP. Sur l'ensemble des deux séquences, ce sont deux propositions de mesures de gestion qui remportent le plus de votes :

- la première relative à la création d'une ZPP d'Argeles à Cerbère et 2 nouvelles ZPR pour en avoir une au nord, une au centre, l'actuelle, et une au sud ;
- et la seconde portant sur la création d'une ZPR à Ullastrell.

La réglementation associée à ces différents secteurs n'a pas, à ce stade, été travaillée. Les acteurs de ce groupe se sont également montrés favorables à un effort de sensibilisation et de formation des usagers/acteurs de la mer.



Analyse du diagnostic et proposition de mesures de gestion :



Réserve Naturelle CERBERE-BANYULS

Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Liberté Égalité Fraternité

Parc Naturel Marin
Golfe du Lion

PYRÉNÉES ORIENTALES

UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

Laboratoire ARAGO
1862

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY
MONTPELLIER 3

Les acteurs de la plongée :

- Le mot des facilitateurs :

Le groupe des plongeurs s'est très volontiers prêté à l'exercice proposé, estimant que l'approche cartographique des principaux usages et de l'état de conservation des écosystèmes de la côte rocheuse était intéressante et représentait assez bien la réalité, même si elle a nécessité une phase de questionnements/explications.

En parallèle de leurs réflexions et propositions, ils ont exprimé le souhait :

- D'avoir accès aux références bibliographiques des études scientifiques utilisées pour le projet d'extension, notamment vis-à-vis de la nécessité de 10 % de protection renforcée mentionnée en plénière,
- D'être mélangés avec des représentants d'autres usages au sein de cet atelier de réflexion.

Les participants ont proposé des pistes d'amélioration, comme la prise en compte des zones de plongée du bord et des plongées hors bouées ou sur épaves, qui n'étaient pas toujours intégrées dans la carte des usages (via une enquête/un questionnaire), ou encore une éventuelle homogénéisation des échelles d'intensité entre les différents usages afin de mieux pouvoir les comparer.

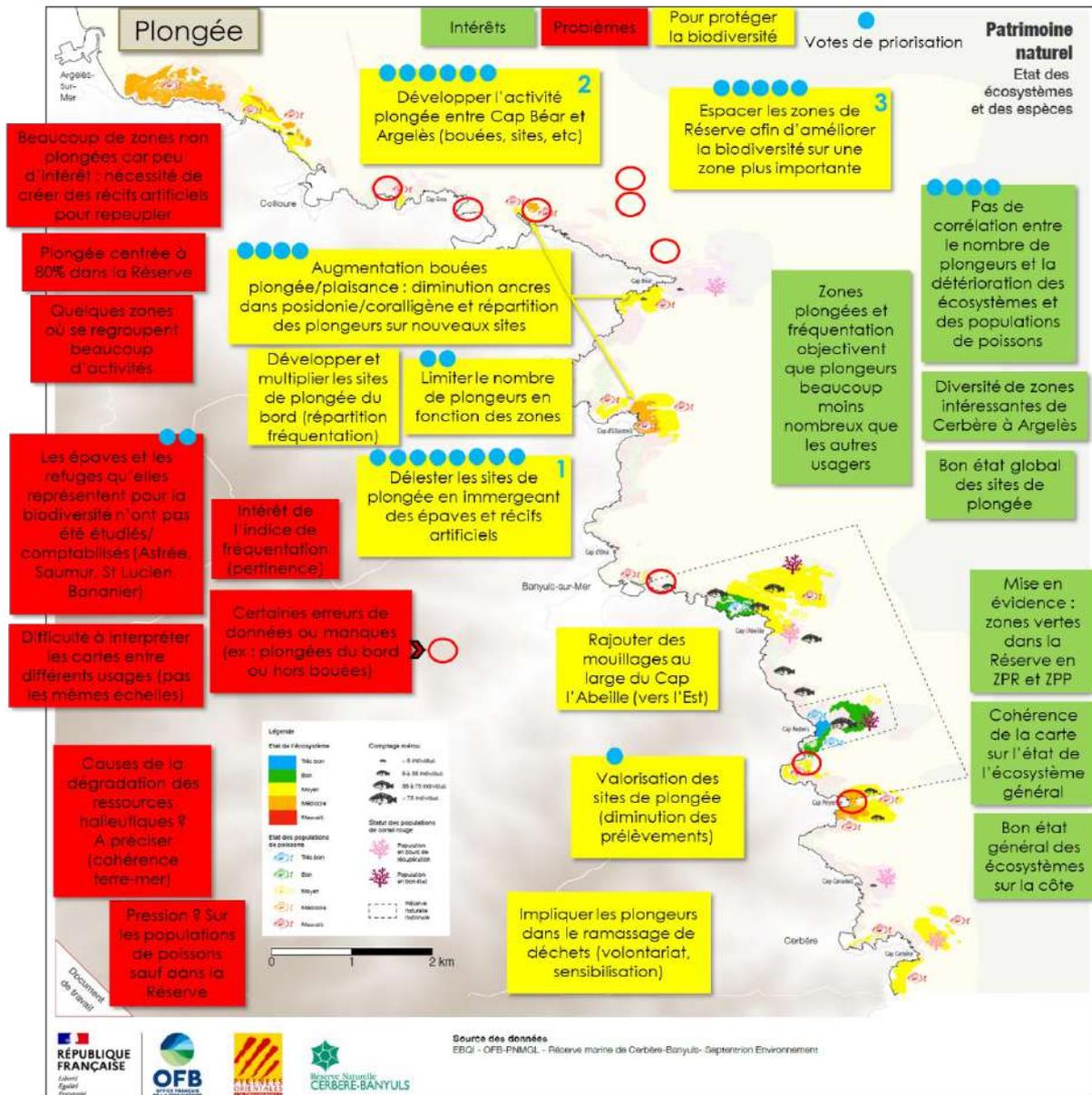
Ils ont relevé que les sites les plus plongés semblaient être ceux apparaissant en meilleur état de conservation, notamment au sein de la Réserve. Cela peut être interprété de deux manières selon eux : la plongée est une activité qui engendre peu d'impact vis-à-vis de la biodiversité / ces sites sont les plus plongés parce que la biodiversité y est en bon état (et qu'ils présentent donc beaucoup d'intérêt pour les plongeurs).

Leurs propositions de mesures de protection de la biodiversité résident principalement dans une meilleure répartition des plongeurs dans l'espace, en augmentant l'attractivité d'autres sites au travers de la création d'une nouvelle réserve éloignée de l'actuelle (par exemple entre Argelès et le Cap Béar) et l'immersion d'épaves et de récifs artificiels.

A ce stade de la réflexion, les plongeurs n'ont pas fait de propositions de zonages.



Analyse du diagnostic et proposition de mesures de gestion :



Les pêcheurs de loisir :

- **Le mot des facilitateurs :**

Après une présentation des objectifs de la première partie de l'atelier, ont été présentées les cartes de diagnostic disponibles, notamment celle relative à l'état des habitats et des espèces. La Réserve présente les meilleures valeurs sur de nombreux critères. Les premières questions ont concerné l'origine des données scientifiques présentées et leur fiabilité. Les facilitateurs ont donc décidé de prendre le temps de présenter les origines des données et le type de méthodes utilisées :

- comptages habitat / espèce de l'EBQI,
- comptage des mérous par le Groupe d'Etude du Mérou (GEM),
- évaluation du corail rouge.

L'ensemble des données est issue de méthodes scientifiques robustes, reproductibles et éprouvées à l'échelle de la façade de la Méditerranée française et ailleurs. Elles sont utilisées dans les autres AMP. Les participants ont remarqué aussi le manque d'informations sur certaines zones, surtout en dehors du périmètre actuel de la Réserve. Le fait de concentrer les travaux scientifiques sur la Réserve donne une image biaisée à l'extérieur de celle-ci, car les acteurs ont l'impression d'une sous-estimation dans certains secteurs (p.ex. Béar) ou pour certaines espèces (p.ex. mérrou), notamment pour les chasseurs qui n'ont pas accès à la Réserve et qui ne bénéficient donc pas de cette référence.

Les échanges sur le diagnostic écologique ont également fortement été polarisés par l'efficacité actuelle de la Réserve : les participants se sont accordés sur le fait que le diagnostic montre qu'elle a un effet positif et visible dans son périmètre, mais que l'export de celle-ci (effet débordement) est peu visible, notamment vers le nord.

Il a été souligné le besoin de sciences participatives et de connaissances écologiques ancestrales. Au vu des cartes, il est également ressorti un sentiment de "tout est déjà joué", compte tenu de la contrainte des règles du jeu par rapport au doublement de la Réserve. A terme, les acteurs ont le sentiment que toute la Côte Rochoise va passer en protection.

Deux points importants ont été rappelés par les facilitateurs : la ZPR est nécessaire, mais sa surface doit être de l'ordre de 50/60 ha, dont il existe plusieurs solutions de positionnement, qui ne sont pas à ce jour pas définies.

Le deuxième point concerne la future ZPF : sa réglementation peut tout à fait autoriser une pratique de la chasse sous-marine encadrée. Compte tenu de ce point, son positionnement est moins bloquant pour les acteurs.

Concernant le diagnostic des activités, les participants ont pu échanger sur les cartes représentant les données spatialisées des pratiques de chasse, de pêche de bord et embarquée. A quelques ajustements de niveau d'intensité des pratiques sur des zones particulières, les participants ont globalement approuvé le diagnostic de leur usage.

La seconde partie concernait les propositions de gestion en faveur de la biodiversité, faites par les acteurs, en centrant sur leur activité. Les propositions peuvent être de la mesure de gestion et du zonage. Compte tenu du temps d'échange précédent, les acteurs ont bien voulu se projeter et proposer des solutions de gestion, à la fois spatiales et en termes de régulation de pratique.

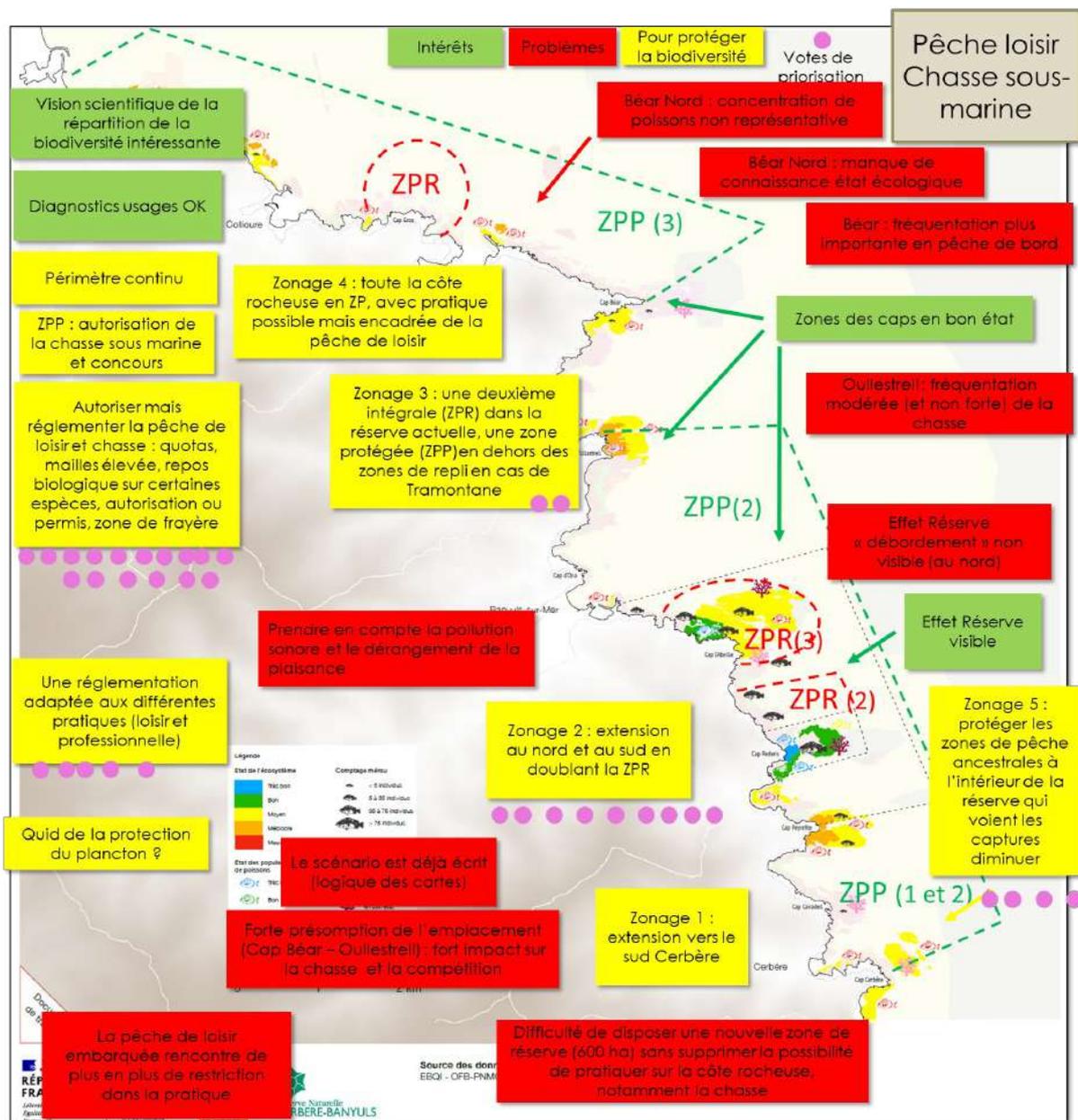


Le groupe s'est positionné majoritairement sur un encadrement global de la pratique de la pêche de loisir dans l'extension, afin de pouvoir continuer à pratiquer sur ces zones, notamment pour la chasse. Les mesures proposées concernent à la fois une limitation du nombre de pratiquants, mais aussi des mesures techniques (tailles et quotas, périodes et zones interdites).

Cinq propositions de zonages ont été faites, avec des enveloppes plus ou moins grandes et éloignées du périmètre actuel. Au préalable, la question de la taille de l'extension a été débattue au sein du groupe : quelle taille ? pas trop grande au risque ensuite d'être limitée par les 10 % de réserve intégrale. Nous avons rappelé que ce pourcentage ne devait pas être bloquant.

Le groupe s'est positionné majoritairement sur la proposition consistant à doubler la ZPR actuelle et à étendre au nord et au sud la ZPP actuelle. Néanmoins d'autres propositions ont aussi émergé : mettre en zone de protection toute la côte rocheuse, tout en permettant la pratique de la chasse (cf. mesures d'encadrement des pratiques) ; proposer un deuxième périmètre au nord du Cap Béar excluant les zones de replis de tramontane.

Analyse du diagnostic et proposition de mesures de gestion :



Les structures commerciales de loisirs :

- Le mot des facilitateurs :

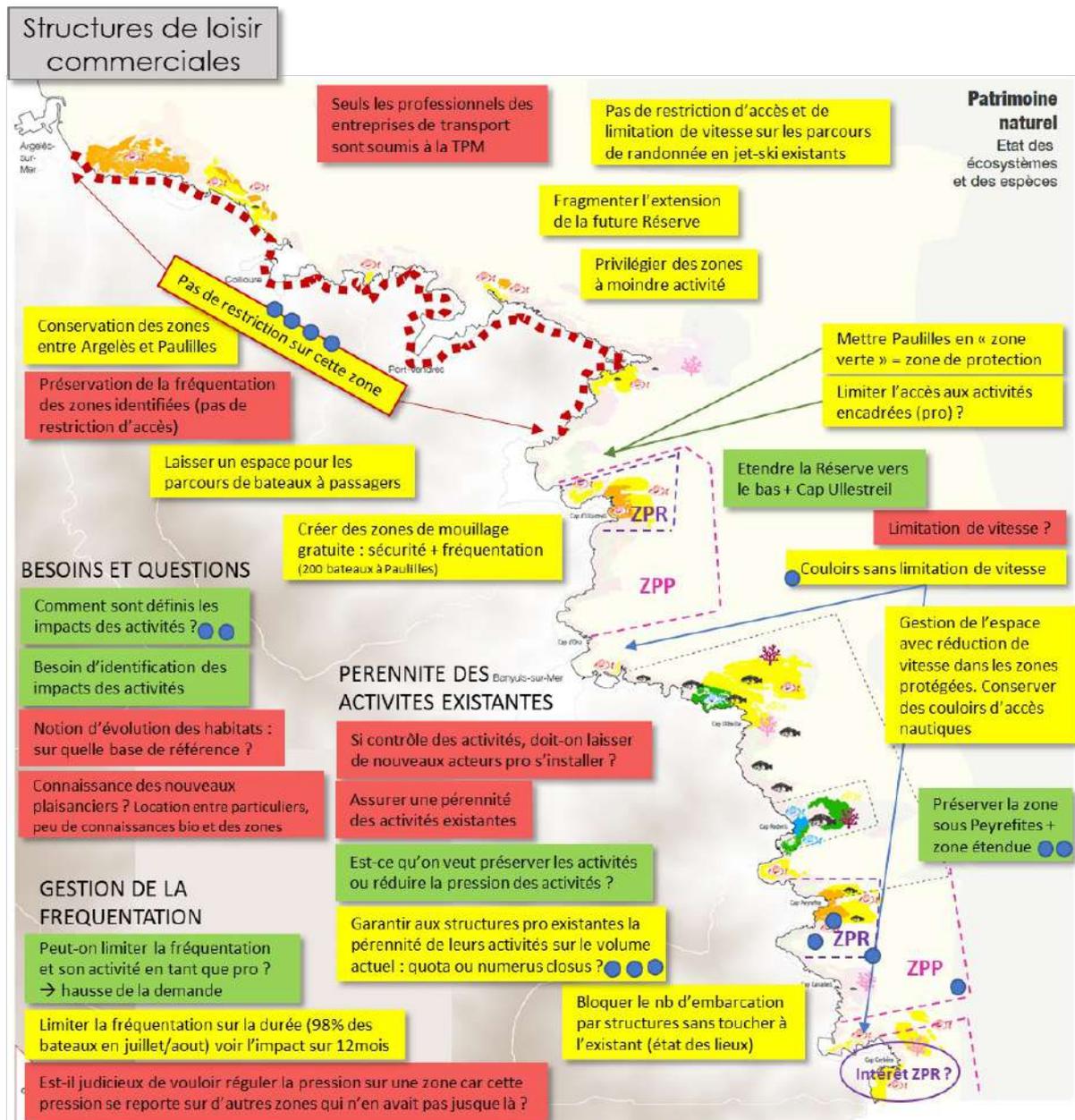
Le début de l'atelier a révélé une certaine méfiance de la part des acteurs vis-à-vis de la concertation. En effet, plusieurs personnes ont exprimé leur crainte que « tout soit joué d'avance » et que la concertation ne soit faite pour amener les acteurs au scénario déjà acté par les gestionnaires. La présence d'acteurs n'ayant pas été présents au premier atelier a donc impliqué un temps d'échanges pour que tous aient le même niveau d'information. Passé ce temps d'échange, la suite de l'atelier s'est déroulé dans un climat d'écoute et a permis des discussions constructives autour des questions qui étaient posées.

L'exercice de « réactions au diagnostic » n'a pas été très bien compris de prime abord, et la première question posée ne suggérait pas de réaction évidente de la part des acteurs. L'absence d'évaluation des impacts de leurs activités a été un frein pour que les acteurs puissent se positionner sur le diagnostic. Un réel besoin de données a été souligné, afin de savoir quels sont les impacts générés par les différentes activités et quel lien peut être fait avec l'état des milieux observés. L'effet réserve mis en évidence par les résultats présentés a été confirmé par les acteurs, qui ont néanmoins émis le besoin de savoir si cet état des lieux avait évolué malgré les activités présentes, et si oui comment ? Là encore, le besoin de données concernant les différents indicateurs est ressorti, afin de pouvoir comprendre si l'état observé s'est amélioré ou dégradé ces dernières années.

Les échanges concernant les propositions de scénarios ont été très riches et notamment dus à la mixité de ce groupe qui rassemble des activités variées (jet-ski, transports passagers, kayak). Les éléments « non-négociables » présentés en séance plénière ont été réexpliqués et pris en compte dans la suite des discussions. Les différentes propositions ont permis d'aboutir à une spatialisation de propositions de différentes mesures de gestion. Une grande partie des discussions s'est concentrée sur la baie de Paulilles et le sud du Cap Béar, qui concentre la majeure partie des activités et sur laquelle les acteurs ne souhaitent pas de limitations ou de contraintes qui pourraient mettre en péril leurs activités économiques. Les discussions ont aussi porté sur la limitation de vitesse (comme c'est le cas dans la Réserve actuelle) que les acteurs ne souhaitent pas, surtout en sortie des ports de Banyuls et Cerbère.



Analyse du diagnostic et proposition de mesures de gestion :



Réserve Naturelle CÉRBERÈ-BANYULS

Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

Conclusion :

Lors de cet atelier, les acteurs ont été amenés à réfléchir sur la base des données scientifiques disponibles, et en toute transparence, dans une volonté commune de poursuivre les efforts de protection de la biodiversité sur la Côte Rocheuse.

Bien sûr, à ce stade de la démarche de concertation, certaines difficultés ont été exprimées dans les discussions et les échanges dans chaque groupe de travail comme par exemple :

- Les restrictions de la vitesse qui restent problématiques,
- La zone sud du Cap Béar jusqu'au cap de l'Ullastreil qui concentre les usages,
- Les conflits d'usages sur certaines zones avec des écosystèmes dégradés,
- Les restrictions sur les tailles des bateaux de pêche professionnelle,
- La présence des engins de pêche dans les zones protégées,
- La surfréquentation des spots de plongée,
- Une interdiction de la pêche en zones protégées.

Pour autant, tous les participants, conscients de l'intérêt de protéger la biodiversité de la Côte Rocheuse ont proposé des pistes et des réflexions pertinentes dans le cadre de cet exercice, pistes qui seront étudiées en détail.

Un troisième atelier aura lieu le 9 juin prochain à 14h (salle Novelty, à Banyuls-sur-Mer) auquel les acteurs seront invités à participer afin de poursuivre les débats, alimenter les réflexions, et réagir de façon croisée à certaines des difficultés et inquiétudes exprimées.

Merci par avance à tou.te.s pour votre participation, en espérant vous y retrouver nombreux.

